

**EXTRAIT PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025 À 20H**

Le Conseil Municipal de BREILLY, légalement convoqué le jeudi 11 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAGRANGE Louis, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal:

Présents : MM. ALEXANDRE Éric, LAGRANGE Louis, LAGRANGE Romain, DECAMP Claude, PIGNÉ Tony, M. RIBEIRO José, PECQUET Alexandre, CASTEL Mathieu,

Absents excusés : Mme. DECAMBRON Béatrice donne procuration à M. PIGNÉ Tony ;
CAMBIER Yohan,

Absents : MM. LECRIVAIN Angélo, YAHIAOUI Faouzi, PECQUET Etienne

Secrétaire de séance désigné : M. PECQUET Alexandre

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU VENDREDI 10 OCTOBRE 2025

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du vendredi 10 octobre 2025 que le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2. RETROCESSION DES VOIRIES (LOTISSEMENT DU BOIS DU QUESNEL) (26-2025)

Monsieur Le Maire informe aux membres de l'assemblée délibérante que l'Association Foncière Urbaine Libre (AFUL), à l'origine du Lotissement du Bois du Quesnel, souhaite rétrocéder la voirie (Rue du Moulin, Impasse du Quesnel) à la commune.

Monsieur le Maire, étant propriétaire membre de l'AFUL, ne participe pas au vote.

Monsieur ALEXANDRE Eric, premier adjoint, mène le vote.

Après délibérations, le Conseil Municipal accepte à condition que le lotissement soit entretenu lors de la rétrocession (fossés, terrain tondus,..).

3. DEVIS POUR L'EFFACEMENT DE RESEAU « ROUTE DE FOURDRINOY » (27-2025)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis reçu de l'entreprise "Territoire Energie Somme" pour l'enfouissement des réseaux route de Fourdrinoy, le montant du devis est de 96 985.55€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de "Territoire Energie Somme" à l'unanimité.

4. L'ECLAIRAGE DU LOTISSEMENT DE LA BRIQUETERIE

Monsieur le Maire informe que suite au devis voté lors de la réunion du 10/10/2025 concernant l'éclairage du lotissement de la briqueterie, une subvention a été demandée et que le retour est défavorable.

5. BAIL DE PECHE

M. le Maire indique à l'assemblée que l'association de pêche de Picquigny, avec laquelle nous avons conclu un contrat pour la location et la gestion de l'étang dans les marais, a manifesté oralement le souhait de rompre ce bail.

Un courrier recommandé avec le rappel des règles de rupture du bail lui a été envoyé (sans retour pour l'instant).

6. FRAIS DE NETTOIEMENT POUR DEPOTS SAUVAGES (28-2025)

Il a été constaté que de plus en plus de déchets sont déposés dans le village, sur le territoire de la commune, en dehors des poubelles et des bacs de tri.

Monsieur le Maire propose la mise en place de frais de nettoyage pour compenser le temps passé par l'employé municipal ou les élus pour ramasser et trier ces déchets.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- que ces frais, à payer par les auteurs des dépôts sauvages d'ordure, s'élèveront à 350€.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

7. PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES NIDS DE FRELONS (29-2025)

Plusieurs nids de frelons ont été repérés sur le territoire de la commune.

L'idée d'une participation financière de la commune, pour aider les propriétaires des terrains sur lesquels se trouvent des nids de frelons, est soumise au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer à hauteur de 50% de la facture si les particuliers ont fait intervenir l'entreprise « Amiens guêpes » (basée à Ferrières).

10. QUESTIONS, INFORMATIONS DIVERSES

- Le projet de bac sur le fleuve Somme est chiffré à 243 750 € HT.
- La commune n'a pas utilisé son droit de préemption sur la vente de deux maisons, ni sur la vente de deux parcelles de bois.
- Question sur la gratuité de la salle des fêtes et du hall des sports accordée en 2022 pour le Marché de Noël de l'association « Les Créations de Nelly ». Le Conseil Municipal décide de revoir ce point pour l'édition 2026, le cas échéant.
- À la suite de la question précédente, le Conseil Municipal décide de réviser les conditions de locations de la salle des fêtes et du hall des sports aux associations, pour « des activités régulières à but associatif ».
- Vœux du Maire, le vendredi 9 janvier 2025.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, Louis LAGRANGE lève la séance à 22h00.

LAGRANGE Louis
Le Maire

M. PECQUET Alexandre
Le Secrétaire